

# UNION DES COMORES

*Unité - Solidarité - Développement*

Président de l'Union

Moroni, le 16 FEV 2021

## DECRET N° 21-016/PR

Portant promulgation de la loi N°20-030/AU du 29 décembre 2020, autorisant le Président de l'Union des Comores à ratifier le Traité sur l'interdiction des Armes Nucléaires.

### LE PRESIDENT DE L'UNION,

VU la Constitution de l'Union des Comores du 23 décembre 2001, révisée par référendum, le 30 juillet 2018, notamment en son article 64 ;

### DECRETE :

**ARTICLE 1<sup>er</sup>** : Est promulguée la loi N°20-030/AU, autorisant le Président de l'Union des Comores à ratifier le Traité sur l'interdiction des Armes Nucléaires, adoptée le 29 décembre 2020, par l'Assemblée de l'Union des Comores et dont la teneur suit :

« **Article premier** : l'Assemblée de l'Union autorise le Président de l'Union des Comores à ratifier le traité sur l'interdiction des armes nucléaires.

**Article 2** : La présente loi sera exécutée comme loi de l'Union des Comores ».

**ARTICLE 2** : Le présent décret sera enregistré, publié au Journal Officiel de l'Union des Comores et communiqué partout où besoin sera.

